

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2024

Etaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Cécile AMIOT - Patrick JACQUET - Jean-Claude GUENEAU - Fernand GUIRAO – Frédéric LHUILLIER - Corinne SIRUGUE - Thierry MACAIRE - Virginie BEGIN - Stéphanie GAY - Lionel BANDI - Alban JOURDHIER

Excusé(s) : Emilie CLERCELET

Absent(s) : Myriam MOREAU

Secrétaire de séance : Corinne SIRUGUE

Ouverture de la séance à 20H.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 Novembre 2023

Le compte rendu de la séance du 30/11/2023 est adopté à l'unanimité

Le maire sollicite le conseil municipal pour le rajout d'un point supplémentaire : La prime pour le pouvoir d'achat

I – ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Pour rappel, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023, doit permettre à la France de rattraper son retard en matière de développement des énergies renouvelables et de répondre à l'urgence climatique.

Les conseils municipaux doivent (dans l'ordre) :

- Identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables
- Organiser la concertation des habitants (modalités à la convenance de la commune)
- Délibérer et renseigner le site que l'État aura mis à disposition pour cartographier les zones

Le maire propose donc de fixer les différentes zones pour chaque énergie renouvelable et de décider du mode de consultation à mettre en place pour les administrés.

- Photovoltaïque au sol : zones inondables, délaissés, ancienne décharge et terrains actuellement loués à la société Luxel pour le projet de parc photovoltaïque.
- Photovoltaïque sur toitures : sur l'ensemble de la commune représentée par la carte communale.
- Eolien : pas de zone d'accélération sur la commune.
- Méthanisation : pas de zone d'accélération sur la commune.
- Géothermie : Sur l'ensemble des zones constructibles communales.
- Hydro-électrique : la commune n'est pas concernée car pas de cours d'eau utilisable.
- Biomasse : « Bois d'Esbarres » : bois privé hors gestion ONF

Une réunion publique est organisée le vendredi 26 janvier à 19h à la salle des fêtes d'Esbarres. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Le conseil municipal se réunira de nouveau le 01 février 2024 à 20h pour discuter de cette réunion publique et prendre la délibération nécessaire.

II – SICECO

POINT ANNULE

III – PRIME POUVOIR D'ACHAT

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et sera versée aux agents éligibles à compter du mois d'octobre 2023.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle concerne les agents de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière, ainsi que les militaires. Le décret prévoit un barème qui comporte sept tranches correspondantes chacune à un montant de prime allant de 800 € à 300 €. Le montant de la prime est proratisé à la fois en fonction de la durée d'emploi et/ou de la quotité de travail sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. S'agissant de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière, le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle se fait en une seule fois et est mis en œuvre par les employeurs publics à partir d'octobre 2023 pour les agents qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Pour les agents de la fonction publique territoriale, chaque collectivité pourra décider de mettre en œuvre la prime. Les agents éligibles percevront la prime en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Concernant nos employés communaux, voici le détail :

Mr DESFETE : 700€

Mlle GUICHARD : 400€

Mlle CHAFOTTE : 274€

Mme THOMASSOT : 411€

Le conseil valide ces montants à l'unanimité.

IV– POINT EGLISE

Mr BURI, architecte en charge de la troisième tranche de rénovation de l'église, nous a fait parvenir le chiffrage estimatif des travaux. Il signale néanmoins que ce chiffrage se situe dans la fourchette haute.

TRANCHE UNIQUE (12 mois) - Travaux intérieurs

Lot N°1 - Maçonnerie / Enduits / Echafaudages	238 000 €
Lot N°2 - Menuiserie bois	102 000 €
Lot N°3 - Restauration Métalleries et lustres.....	42 900 €
Lot N°4 - Restauration des objets et mobiliers	115 840 €
Lot N°5 - Restauration du Portail	53 000 €
Lot N°6 - Électricité.....	32 170 €
Lot N°7 - Vitraux / Serrurerie	17 130 €
Lot N°8 - Cloches / horloges.....	3 000 €
Imprévus (? %).....	<u> ? € </u>
Total des Travaux H.T.....	604 040 €
Honos Architecte (9,5%)	57 380 €
Mission préalable (forfait).....	6 200 €
CSPS + Frais d'étude (1%)	6 000 €
Frais d'étude (1%).....	<u>6 000 €</u>
Total de l'opération H.T.....	679 620 € (soit 815 544 € TTC)

La mairie souhaite déposer les demandes de subvention rapidement afin de pouvoir démarrer les travaux sur 2024.

		626 620,00	
DETR	30%	€	187 986,00€
		467 880,00	
CD Grand projet	30%	€	140 364,00€ non pris en compte les lots 3 et 4
DRAC			12 000,00€
CD Patrimoine protégé	20%	€53 000,00€	10 600,00
Total subventions			350 950,00 €
FCTVA	N+1		133 781,84 €
TOTAL HT Autofinancement			194 888,16 €

Pour rappel, la commune a été désignée légataire universel sur un testament et bénéficiaire d'un legs en 2020. Il était mentionné que « l'ensemble des fonds versés devra être employé à la réparation de l'église d'Esbarres et de tous éventuels bâtiments annexes »
Le conseil valide ce chiffrage à l'unanimité et autorise le maire à procéder aux demandes de subventions.

V- LOGEMENT COMMUNAL Route de Charrey

Le logement communal situé 74 Grand chemin de Charrey, à l'étage, se libère.

Pour rappel, il s'agit d'un T1 de 56m², le loyer est de 321.96€ auquel il faut ajouter 22.58€ de charges. L'état des lieux est prévu le samedi 27/01/2024.

Aucune communication n'a été faite à ce sujet mais une personne s'est déjà positionnée, et a envoyés ses justificatifs en mairie.

Avant de se prononcer, le conseil demande des pièces complémentaires concernant sa situation

VI- RADAR PEDAGOGIQUE rue de la Saule

Ce radar est en panne depuis l'été dernier. La société IMS, ayant en charge l'entretien nous a fait parvenir un devis de réparation qui se monte à 994,80€ TTC qui comprend le changement de la carte mère et de la carte d'affichage.

Le conseil valide le devis à la majorité : 11 voix pour et 1 voix contre

VII- QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

- Questionnaire « planification écologique » : le maire doit remplir un questionnaire de 150 questions sur différents thèmes écologiques que la commune à ou va mettre en œuvre. Certains de ces sujets concernent des compétences communautaires
- Dissolution du club des aînés : par manque de participants, le club des aînés a été dissout. La somme restant sur les comptes sera reversée au profit des écoles.
- Le Souvenir Français et les Anciens combattants ont remercié la commune par courrier pour le versement de la subvention annuelle.
- Une demande de subvention est demandée par la MFR d'Agencourt.
- Les vœux des différents organismes ou personnalités arrivent en mairie.
- La commune réfléchit au remplacement du véhicule communal. Pour rappel, nous disposons actuellement d'un véhicule prêté car notre véhicule est hors service. La version électrique peut être envisagée. Des devis vont être demandés pour différentes solutions
- Un bassin mobile de natation (piscine souple) sera installé à la salle des fêtes de Saint Jean de Losne du 19/02/2024 au 19/04/2024
- L'ouverture de l'espace aquatique Fernand Bonin de Seurre est prévue pour le 04/05/2024

Séance levée à 22h05